

<p>Région Rhône Alpes Département de la Haute-Savoie Arrondissement de St Julien en Genevois Canton de St Julien en Genevois Commune de Contamine Sarzin (74270)</p>	<p>Extrait du registre des délibérations du conseil municipal</p> <p>Séance du mardi 23 février 2016</p> <p>Par suite d'une convocation en date du 5 février 2016, les membres composant le conseil municipal se sont réunis en mairie, le mardi 23 février 2016 à 20h45 sous la présidence de Monsieur Alain Chamosset, Maire.</p>
<p>Nombre de conseillers : 14</p> <p>En exercice : 14</p> <p>Présents : 14</p> <p>Votants : 14</p> <p>Délibération n°D_2016_02_23_03</p>	<p>Etaient présents : M. Alain Chamosset, M. Patrick Falcoz, Mme Raphaëlle Cons, Mme Nathalie Venancio, M. Christophe Albert, Jean-Luc Barthod, M. Fabrice Bonnard, M. Alain Cartier, M. Aurélien Chaîne, Mme Maryline Derouet, M. Fabrice Excoffier, Mme Sandrine Jallin, M. Philippe Marguerie, M. Julien Verdier</p> <p>Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales.</p> <p>Absent ayant donné procuration : / Absent excusé : / Absent : /</p> <p>Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme Raphaëlle Cons est désignée pour remplir cette fonction.</p>

Objet : Achat d'une partie des parcelles cadastrées section A n°2630 et 2634 (Sur La Tour) - Demande d'autorisation de Monsieur le Maire de signer un compromis d'achat de ces parcelles et de régler les frais d'acte notarié afférents à ce dossier

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP) qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier,

Vu la délibération n°D_2015_11_20_03 du 20 novembre 2015 portant sur l'achat d'une partie des parcelles cadastrées section A n°2630 et 2634 (Sur La Tour) et autorisant Monsieur le Maire à signer un compromis d'achat de ces parcelles et de régler les frais d'acte notarié afférents à ce dossier,

Vu la délibération n°D_2015_01_20_XX du janvier 2016 portant retrait de la délibération n°D_2015_11_20_03 du 20 novembre 2015,

Vu l'estimation du bien réalisée par France Domaine,

Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet d'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section A n°2630 et 2634 pour une contenance d'environ 5000m² situées au lieu-dit « Sur la Tour » appartenant à Madame Suzanne Bachet veuve Paget pour un prix de 270 000 €.

Il précise que cet ensemble fera l'objet d'un permis d'aménager permettant la division du terrain en quatre lots à usage d'habitation. Il souligne que le prix sera payable en totalité à terme dès la vente du 2^{ème} lot.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- Approuve l'acquisition d'une partie des parcelles cadastrées section A n°2630 et 2634 pour une contenance d'environ 5000m² situées au lieu-dit « Sur la Tour » appartenant à Madame Suzanne Bachet veuve Paget pour un prix de 270 000 €,
- Dit que les frais de notaire et de géomètre restent à la charge de la commune,
- Autorise Monsieur le Maire à signer les actes le compromis de vente dans un premier temps, en attente des permis de construire pour signer l'achat du tènement.

Ainsi fait et délibéré aux jour, mois et an ci-dessus.

<p>Délibération certifiée exécutoire</p> <p>Compte tenu de sa rétrotransmission le : 25/02/2016</p> <p>Et de la publication le : 25/02/2016</p>	<p>Extrait conforme au registre des délibérations.</p> <p>Fait à Contamine Sarzin, le 25 février 2016</p> <p>Le Maire, Alain CHAMOSSET</p>
---	--

